

Article 21 du Règlement

Ce ne sont que deux personnes parmi tant d'autres pour lesquelles la nouvelle organisation de Devco présente de nombreux problèmes. Or, le gouvernement a intentionnellement essayé de faire croire que la division de ce projet de loi risquait d'empêcher le versement de crédits à l'Agence. Il n'y a rien de plus faux. Pas un député, surtout pas un membre du gouvernement, ne peut prétendre que la division du projet de loi retarde de quelque façon que ce soit ou empêche l'affectation de crédits à l'Agence. Les membres du gouvernement n'ont pas à me croire sur parole, mais ils devraient cependant croire à leur propre sous-ministre, M. McPhail. Ce dernier a dit en comité que les fonds de l'Agence sont prévus dans le budget des dépenses. Lorsque le ministre d'État au tourisme essaie de faire croire que l'opposition empêche l'affectation de crédits à l'Agence, il s'enferme, avec tout le respect que je lui dois, jusqu'à la garde.

Le sénateur Stewart d'Antogonish-Guysborough a posé une question à M. McPhail lors de la séance du comité du 23 juin 1988:

Est-il juste de dire que vous fonctionnez grâce aux crédits accordés pour l'année financière 1988-1989 aux organismes qui vous ont précédé?

M. MCPHAIL: Non, monsieur. Les prévisions budgétaires renferment une clause à part pour l'agence.

Le même jour, le sénateur MacEachen a posé la question suivante à M. McPhail:

Oui, et c'est en vertu des prévisions budgétaires que vous recevez votre argent et non en vertu de ce projet de loi.

M. MCPHAIL: C'est exact.

Nous ne tolérerons plus ni les écrans de fumée, ni les fausses accusations des ministériels, ni l'acoquinement du NPD avec le gouvernement dans ce dossier.

M. Grisé: Vous ne vous acoquinez pas avec lui, vous vivez ensemble.

M. Dingwall: Leurs allégations sont tout à fait fausses et ils le savent.

Nous avons entendu des ministres, mais seulement un ou deux députés d'en face, nous entretenir de tout ce qu'ils ont fait pour le Cap-Breton. Ils devraient avoir honte. Cela leur a pris quatre ans pour concevoir un projet de loi instituant l'APECA. En 1984, le premier ministre a déclaré qu'il allait créer des emplois. Les habitants de ma circonscription ont été amèrement déçus.

En 1984, lorsque nous étions au pouvoir, la Division du développement industriel a reçu 13,6 millions de dollars. En 1988-1989, le gouvernement conservateur avait porté ce chiffre à 10,6 millions, ce qui représente une perte de 12,7 millions depuis son arrivée au pouvoir. N'allez pas dire à mes électeurs, qui sont beaucoup plus intelligents que les députés d'en face, que le gouvernement les traite avec équité et générosité. En fait, c'est tout le contraire. L'autre jour, la fermeture d'une usine de conditionnement de poissons à Glace Bay entraîna la mise à pied de plus de 300 femmes et la réaction du ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) a été de s'esquiver en

évitant de répondre à sa correspondance et de s'entretenir avec les intéressés.

Lorsque nous demandons au gouvernement, à titre de députés du Cap-Breton, de scinder un projet de loi, ce qu'il devrait faire en vertu des précédents et de la teneur de cette mesure, nous écoutons non seulement notre coeur mais aussi notre tête. Il est évident pour chacun des habitants du Cap-Breton que le projet de loi compromet l'indépendance dont jouit Devco depuis longtemps. C'est un coup bas porté au développement économique du Cap-Breton.

En conclusion, je peux seulement dire que les ministériels et les néo-démocrates qui appuient cette attaque contre la société DEVCO, telle que nous la connaissons, devront répondre de leur geste lors des prochaines élections générales et une fois élus, nous rétablirons le mandat original de la société.

M. le vice-président: Questions et commentaires.

M. Harris: Monsieur le Président, le député vient de nous dire que le NPD souhaitait détruire la division du développement industriel de Devco. Aucun représentant de son parti n'était à Port-Hawkesbury lorsque cette division a exprimé ses graves préoccupations. C'est un député néo-démocrate, en l'occurrence moi-même, qui a présenté des motions au comité pour éliminer la partie de la loi visant à démanteler cette division. Nous avons également pris position contre cette mesure à la Chambre. Par conséquent, lorsque le député dit ce qu'il dit, il donne une fausse impression aux électeurs du Cap-Breton et aux députés.

Je lui demande s'il est prêt à défendre les privilèges de la Chambre des communes contre ceux du Sénat?

M. Dingwall: Monsieur le Président, je m'en remets à vous, mais j'ai toujours pensé qu'il était antiparlementaire de commenter la présence ou l'absence de députés lors de fonctions de nature législative. Cependant, si le député tient à soulever cette question, il pourrait peut-être parler d'autres débats sur des mesures se rapportant à l'île du Cap-Breton où lui et ses collègues n'ont pas brillé par leur présence. Je pourrais lui citer toute une liste.

Quant à la motion à l'étude, il s'agit, de la part du gouvernement conservateur, d'une première étape vers la privatisation de DEVCO, ce qui conduira inéluctablement à la fermeture des mines de charbon de la Nouvelle-Écosse. En déclarant que nous ne diviserons pas le projet de loi, il affirme qu'il soutient la mesure.

Puis-je dire qu'il est 13 heures?

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.